

VOIR DÉTAIL SUR PLAN AU 1/2000 QUI CORRESPOND AU CADRE

- LEGENDE**
- LIMITE DE LA Z.P.P.A.U.P.
 - LIMITE DE LA COMMUNE
 - LIMITE DE LA ZONE D'EXPANSION DU BOURG DANS LA Z.P.P.A.U.P.
 - CHEMINEMENT PIETON
 - ZONE A PRÉSERVER AU TITRE DES GRANDS PAYSAGES REMARQUABLES
 - MH MONUMENTS PROTÉGÉS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES
 - BATIMENTS OU ENSEMBLES REMARQUABLES
 - BÂTI ANCIEN, OU INTÉRESSANT DE POINT DE VUE DE L'HISTOIRE OU DE L'ARCHITECTURE
 - BÂTI ANCIEN NOTÉ AU CADASTRE NAPOLÉONIEN HORS MONUMENTS PROTÉGÉS ET BATIMENTS REMARQUABLES REPÉRÉS PAR ALLEURS
 - CONSTRUCTIONS RÉCENTES
 - ESPACES BOISÉS, GROUPEMENT D'ARBRES À CONSERVER, À PROTÉGER OU À CRÉER
 - JARDINS OU VERGER À CONSERVER
 - GRANDES PROPRIÉTÉS AVEC LEURS PARCS
 - ZONE A DOMINANTE TROGLODYTIQUE
 - ELEMENTS DONT LA DÉMOLITION OU L'AMÉLIORATION SONT SOUHAITÉES
 - PETIT PATRIMOINE À RESTAURER ET À METTRE EN VALEUR
 - MURS À CONSERVER OU À RESTAURER
 - CLOTURES À AMÉLIORER
 - HAIES BOISÉES ET ALIGNEMENTS D'ARBRES À PRÉSERVER OU À CRÉER
 - ARBRE ISOLÉ À PRÉSERVER
 - TROGLODYTES, MAISONS OU CAVES À PROTÉGER
 - PORCHES ET PIÈLES REMARQUABLES À PROTÉGER ET À RESTAURER
 - VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES
 - CONES DE VUE À PRÉSERVER
 - A 85

COMMUNES DE
LUE-EN-BAUGEOIS,
CHAUMONT D'ANJOU
ET CORNILLÉ-LES-CAVES

MAINE ET LOIRE
mars 2008

Z.P.P.A.U.P.

Plan d'ensemble de
la commune
Cornillé-les-Caves

1/5000

Valérie LEGRAND - Architecte DPLG

50 rue DESJARDINS 49100 - ANGERS tél:02 41 20 04 66 - fax:02 41 20 90 19